

Nachlassverträge - Concordats - Concordati

VS

1.

Débitrice: **Wladimir In Albon et Fils SA, Pierres Artificielles**, 3966 Chalais
2.

Durée du sursis concordataire: 4 mois jusqu'au 01.11.2015
3.

Remarques:

1. Délai pour la production des créances :
Les créanciers de Wladimir In Albon et Fils SA, Pierres Artificielles et toutes les personnes qui ont des prétentions à formuler sont invitées à produire leurs créances et revendications avec pièces justificatives auprès du commissaire dans un délai d'un mois à compter de la présente publication, sous peine d'être exclus des délibérations relatives au concordat.
Les débiteurs ou toutes autres personnes qui détiennent des biens de la débitrice, à quelque titre que ce soit, s'annonceront dans le délai imparti pour les productions.

2. Adresse pour l'envoi des productions :
Vincent Epiney, Fiduciaire Fidag SA, Case postale 160, Av. du Rothorn 5, CH-3960 Sierre.
Le commissaire au sursis : Vincent Epiney

Vincent Epiney
Fiduciaire Fidag SA
3960 Sierre

02258273